

S'agit-il d'un demarchage d'un salarié?

Par Masha2012, le 14/11/2011 à 22:02

Bonjour,

J'ai ete embauchee en CDD de 3 mois dans une boite de prestattion de service ((que je vais appeler entreprise A).

Cette entreprise elle fonctionne un peut comme une boite d'interim, dont elle m'a envoye travailler chez leur client (entreprise B) en tant que operatrice de saisie.

Les entreprises ont sighe le contrat de prestation pour une duree de 3 mois mais a son echeance le client (entreprise B) n'etant pas satisfait du comportement de son prestataire (entreprise A) n'a pas voulu renouvele le contrat. Par contre le client (l'entreprise B) m'a propose un CDI chez eux en tant que comptable et c'est la que les choses se gatent...En fait dans le contrat signe par ces deux entreprises il y a une clause qui interdit a l'entreprise B d'embaucher les salaries de l'entreprise A meme apres leur contrat.

Alors aujourd'hui je me retrouve au chomage sachant que l'entreprise B est toujours prete a m'offrir un poste.

Que dois-je faire? parce que a mon avis ce n'est pas normal que cette entreprise(A) m'empeche de signer mon CDI avec leur ex-client, alors que eux il m'ont rien offert a la fin de mon CDD

Par pat76, le 15/11/2011 à 19:13

Bonjour

L'entreprise A commet une infraction à la liberté du Travail en vous empêchant par un accord

entre les deux entreprises à travailler en CDI pour l'entreprise B.

Prenez contact avec l'inspection du travail car cela n'est pas normal que vous soyez privé de travail alors qu'un CDI vous était proposé.

Par Masha2012, le 15/11/2011 à 20:34

merci pour la réponse...et pour le conseil